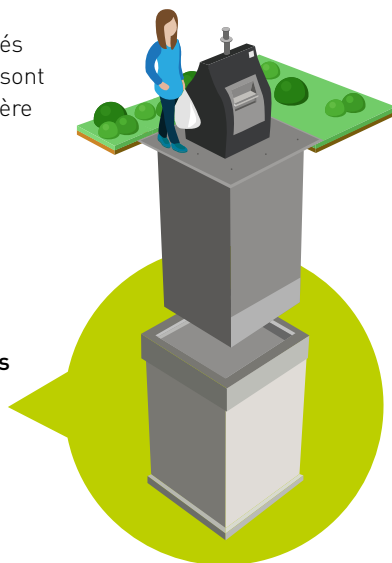


# UN POINT D'APPORT VOLONTAIRE, COMMENT ÇA MARCHE ?

Disséminés dans des endroits précis sélectionnés avec les autorités communales, les conteneurs sont enterrés, recouverts d'une plate-forme piétonnière au centre de laquelle se dresse un « avaloir ».

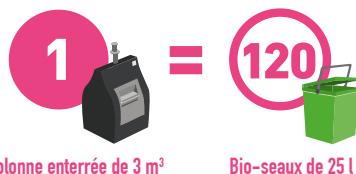
## Les conteneurs enterrés présentent de nombreux avantages :

- accès aisé 7j/7, de 6h à 22h
- proches des usagers et régulièrement nettoyés
- meilleure intégration dans le paysage
- aucune nuisance olfactive
- à 75 % du remplissage, le vidangeur est automatiquement contacté pour le vider
- vidanges au minimum 1x/semaine



## Obtenir sa carte d'accès

- Echangez votre carte d'accès au recyparc contre une nouvelle carte
- Votre nouvelle carte vous permettra d'accéder aux recyparcs et aux points d'apports volontaires



Colonne enterrée de 3 m<sup>3</sup>

Bio-seaux de 25 l

## Bon à savoir :

- seuls les recyparcs situés dans les communes équipées de points d'apports volontaires disposent des cartes nécessaires pour pouvoir les utiliser
- si vous ne souhaitez pas utiliser les points d'apports volontaires, vous pouvez dans un premier temps garder votre carte actuelle pour accéder au recyparc, pas la peine de changer ! Vous serez averti si la commune prend de nouvelles dispositions pour l'utilisation des points d'apports volontaires.

## Emplacements des points d'apports volontaires

La liste des adresses des points d'apports volontaires est aussi disponible sur le site [www.ipalle.be](http://www.ipalle.be).

# UN SYSTÈME INTELLIGENT FIABLE ET PERSONNALISÉ !

1



Vous vous rendez au recycparc où vous obtenez gratuitement votre nouvelle carte d'accès.

2



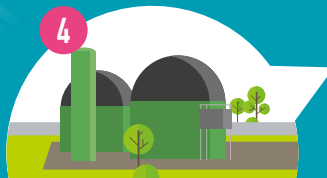
Vous utilisez votre carte pour vous identifier et ouvrir la borne. Vous y déposez vos déchets organiques de cuisine (tiroir de 30 litres).

3



Les données sont transmises à Ipalle.

4



Les matières collectées sont traitées au sein d'un digesteur.

5



De l'électricité est produite et redistribuée directement sur le réseau.

6



Le digestat est valorisé en agriculture.

IPALLE - 1 chemin de l'Eau Vive 7503 Froyennes.

Tél. : 069/84.59.88 - Fax : 069/84.51.16 - Email : info@ipalle.be - www.ipalle.be

2018